

Resiliation dartybox je suis la procédure Débit de caution de mat

Par Goal, le 29/01/2014 à 09:21

Le 10 oct 2013 nous avons résilié notre abonnement Dartybox par lettre recommandée avec AR

Par tel il nous a été dit d'attendre la reception d'un courrier contenant formulaires et numéro de vente AVANT de ramener notre materiel obsolète.

Nous n' avons reçu AUCUN courrier ou message de quelques nature.

Le 14 01 2014 Sans aucun préavis, la somme de 316 euros a été débité de mon compte (PRLV Darty Telecom)

Après contact il s' agit de frais de caution du materiel

J' ai donc en urgence ramené le materiel

Après nouveau contact toujours à mon initiative on me répond que le remboursement s' effectuera dans un délai de 60 à70 Jours !!!

Est ce Légal?

Notre bonne foi est indiscutable : nous avons suivi les consignes données par l'opérateur

Merci